
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de réfection de la route 147 à Compton
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-427

Le 17 décembre 2009

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réfection de la route 147 à Compton par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-10-21	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2005-10-26	Délivrance de la directive
2009-04-22	Réception de l'étude d'impact
2009-07-07	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-10-20	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la reconstruction complète d'un tronçon de 2,14 km de longueur de la route 147 au sud du noyau urbain de Compton. La nouvelle route affichera un profil en travers de type B, caractérisé par deux voies de circulation pavées de 3,7 m de largeur et des accotements non pavés de 3,0 m, et présentera une emprise moyenne de 40,1 m comparativement à 24,6 m présentement.

Ce projet vise à solutionner un problème de sécurité routière et de fluidité de la circulation. En effet, ce tronçon de la route 147 présente un taux d'accident élevé et est considéré comme très problématique en termes de sécurité routière par le MTQ. La topographie des lieux est le principal facteur causal lié à ces accidents. En effet, le profil en paliers de la route provoque des problèmes de visibilité aux conducteurs. De plus, le niveau de service de la route pourrait

atteindre, dans les prochaines années, un niveau proche de la congestion. La route montre également une détérioration progressive de la chaussée. Une réfection de la route est donc nécessaire. Son profil longitudinal sera modifié pour éliminer les creux et les bosses. La nouvelle route aura une longue pente moyenne d'environ 2,4 % sur un peu plus de 2 km de longueur et la pente maximale atteindra localement 5,4 %. Une amélioration de sa capacité apparaît nécessaire pour améliorer la fluidité de la circulation. Bref, selon le MTQ, une reconstruction de la route selon un profil B s'avère la meilleure solution.

Les principaux impacts du projet sur le milieu naturel concernent le déboisement de surfaces boisées (dont une portion d'une érablière mature), la perte d'habitats fauniques et de milieux humides, les travaux dans les cours d'eau et les perturbations de certaines espèces à statut particulier. Les principales répercussions du projet sur le milieu humain concernent les acquisitions de terrain (mais aucune expropriation de résidence), les impacts sur les puits d'eau potable, les installations septiques, les marges de recul des immeubles, les exploitations agricoles et les pertes de terres agricoles, la circulation routière et piétonnière et la qualité de vie du milieu environnant (dont le climat sonore) pendant les travaux. Comme l'augmentation maximale simulée reliée au projet serait de 0,1 dBA, le climat sonore en phase exploitation n'est pas problématique. Des mesures générales et particulières seront mises en oeuvre par le MTQ pour minimiser les impacts.

Le coût de la reconstruction complète de la route 147 entre les chaînages 3+343 et 5+482 s'élèverait à 1 675 000 \$ (estimation pour travaux en 2010). L'ensemble des travaux se déroulera la même année, en 2010.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

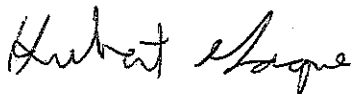
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réfection de la route 147 sur le territoire de la municipalité de Compton. Étude d'impact sur l'environnement*, par Teknika HBA, mars 2009, 133 pages et 8 annexes;

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réfection de la route 147 sur le territoire de la municipalité de Compton. Étude d'impact sur l'environnement – Addenda no. 1, Réponses aux questions et commentaires*, par Teknika HBA, septembre 2009, 17 pages;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réfection de la route 147 sur le territoire de la municipalité de Compton – Étude d'impact sur l'environnement – Résumé*, par Teknika HBA, septembre 2009, 40 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée d'octobre 2005. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Hubert Gagné, M.Sc. géogr.
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre